

388

DA7.5

Projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis
et Saint-Jean-de-la-Lande

6211-24-093

Rapport d'activités 2023



Crédit photo : Joan Sullivan

Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c.
agissant par son commandité
Alliance de l'énergie de l'Est s.a.
(l'« Alliance de l'énergie de l'Est »)

ALLIANCE
DE L'EST

Table des matières

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ	1
Notre mission	2
Notre vision	2
MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
DES INTERVENTIONS QUI CONTRIBUENT À PROPULSER LES COMMUNAUTÉS	6
MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	8
FAITS SAILLANTS 2023	9
Janvier 2023	9
Février 2023	9
Mars 2023	9
Avril 2023	10
Mai 2023	10
Juin 2023	10
Juillet-Août 2023	10
Septembre 2023	10
Octobre 2023	11
Novembre 2023	11
Décembre 2023	11
L'ALLIANCE DE L'ÉNERGIE DE L'EST EN BREF	12
ALLIANCE DE L'ÉNERGIE DE L'EST : MANDAT GÉNÉRAL	14
Gestion des investissements	14
Développement de partenariats et d'opportunités	14
Leadership municipal de la transition énergétique	15
Administration des régions intermunicipales de l'énergie	15
DÉVELOPPEMENT ET CROISSANCE	16
Développement organisationnel	16
Croissance	17
Éolien	17
Solaire	17
Petite hydraulique	17
Transport électrique	17
PARTENAIRES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	18
Appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02	18
Appel d'offres A/O 2023-01	20
Réseau électrique autonome des Îles-de-la-Madeleine	21
FINANCEMENT DES PARTENARIATS DANS LES SOCIÉTÉS DE PROJETS	22
Appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02	23
Appel d'offres A/O 2023-01	23
Financement bancaire	23

PORTFOLIO DE PROJETS DE LA SOCIÉTÉ	25
GOUVERNANCE	28
Conseil d'administration	28
Dirigeants élus	32
Michel Lagacé, président	33
Simon Deschênes, premier vice-président	33
Bruno Paradis, deuxième vice-président	33
Dirigeants non élus	34
Jean-François Thériault, directeur général et secrétaire	34
Hélène Forest, directrice des finances et trésorière	34
Comités du conseil d'administration	34
Rapport du conseil d'administration	35
Politiques et règlements	36
RESSOURCES HUMAINES	37
Portrait	37
Jean-François Thériault, directeur général et secrétaire	37
Hélène Forest, directrice des finances et trésorière	37
Gabriel Durany, directeur développement	37
Élyes Ammar, avocat principal	38
Lisa Arsenault, adjointe exécutive	38



Crédit photo : Joan Sullivan

Profil de la société

L'Alliance de l'énergie de l'Est (ou l'« *Alliance* ») est une société en commandite dûment constituée en janvier 2023 en vertu du Code civil du Québec. Elle est le fruit de démarches régionales initiées en 2014 comme initialement prévu à l'entente de partenariat intervenue en 2014 entre la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (la « *Régie BSL* ») et la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (la « *Régie GÎM* »), auxquelles se sont jointes les municipalités régionales de comté (« *MRC* ») de Montmagny et de L'Islet en 2022. Ultiment, ce regroupement régional allie deux cent neuf (209) collectivités locales dont le territoire est compris dans celui des quinze (15) MRC de l'Est-du-Québec, de la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag ainsi que de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

« La création d'une nouvelle structure pour l'Alliance de l'énergie de l'Est s'inscrit dans la volonté continue du milieu de se prendre en main et d'augmenter la participation des différents acteurs, notamment dans les parcs éoliens de l'Est-du-Québec. Nous nous donnons ainsi les moyens de nos ambitions, en plus de favoriser une meilleure planification du territoire et de ses infrastructures de production et de transport d'énergie. Plus que jamais, l'Alliance est un partenaire incontournable des projets d'énergie renouvelable, de Montmagny aux Îles-de-la-Madeleine ».

— Michel Lagacé, président de l'Alliance de l'énergie de l'Est

Notre mission

L'*Alliance de l'énergie de l'Est* a pour mission de développer et exploiter des projets de parcs éoliens dans l'Est-du-Québec et compte bientôt étendre son champ d'activités à la production d'électricité provenant de toutes sources d'énergies renouvelables. Elle vise à optimiser l'impact économique, social et environnemental des projets à être implantés sur le territoire de l'une des collectivités locales associées, le tout de manière à en faire bénéficier un maximum d'entre elles. En convenant ainsi de coordonner leurs actions individuelles et d'unir leurs efforts, l'ensemble de ces collectivités s'est donné les moyens pour participer au contrôle, aux investissements et aux bénéfices des projets à être implantés sur leur territoire, et ce, d'égal à égal avec les promoteurs privés. Les communautés de l'Est peuvent ainsi pleinement s'approprier les projets qu'elles accueillent tout en s'assurant réellement de la prise en compte des facteurs qui influencent leur acceptabilité sociale et favorisent une intégration plus harmonieuse sur leurs terres.

Notre vision

Cette initiative novatrice s'inscrit dans la continuité du potentiel énergétique de la région et de l'approche de développement durable et concerté mises de l'avant par les partenaires communautaires. C'est cette même vision qui a permis à l'Est-du-Québec de se démarquer sur la scène nationale comme chef de file en matière d'innovation, de développement et d'exploitation de la richesse collective que représentent nos énergies renouvelables. C'est en restant fidèles à ces valeurs que, de Montmagny aux Îles-de-la-Madeleine, les instances locales ont convenu de s'associer en formant l'*Alliance de l'énergie de l'Est*. Aujourd'hui, leurs efforts de rassemblement et de leadership se traduisent par

des retombées économiques majeures, incluant des dizaines de millions de revenus nets pour les collectivités locales (en plus de leurs redevances territoriales), la revitalisation de leurs collectivités, incluant des milliers d'emplois de qualité et la participation active à la transition énergétique du Québec, et une intégration plus harmonieuse dans l'environnement d'accueil, notamment par des mesures d'accommodement novatrices issues des collectivités, lesquelles jouent un rôle décisionnel eu égard à la pérennité de la faune et de la flore qui les entourent.

Constituée dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2013 d'énergie éolienne communautaire de quatre cent cinquante (450) mégawatts (MW), les partenaires initiaux de l'*Alliance de l'énergie de l'Est*, la *Régie BSL* et la *Régie GÎM*, sont maintenant propriétaires égaux des projets éoliens en opération totalisant trois cent vingt-six virgule six (326,6) MW installés sur son territoire. L'*Alliance* participe également au développement de projets représentant neuf cent trente-neuf (939) MW¹ retenus au terme des appels d'offres A/O 2021-01, A/O 2021-02 ainsi que du projet éolien de Grosse-Île.

L'*Alliance de l'énergie de l'Est* est reconnue par l'ensemble des promoteurs privés actifs au Québec pour son leadership et son professionnalisme, et comme étant un joueur incontournable de la filière éolienne communautaire. En 2019, lors du Congrès annuel de l'Association canadienne de l'énergie renouvelable (CanREA), la *Régie BSL* et la *Régie GÎM*, membres de l'*Alliance de l'énergie de l'Est*, ont obtenu deux (2) prix soulignant leur contribution exceptionnelle et leur rôle de pionniers au développement de l'énergie renouvelable au Canada en se voyant octroyer le *Prix du leadership collectif* pour leur partenariat unique, ainsi que le *Prix du projet éolien 2019* pour le développement exceptionnel du Parc éolien Nicolas-Riou.

¹ Projets en développement au 31 décembre 2023 avant l'annonce des projets gagnants de l'A/O 2023-01.



Message du président du conseil d'administration

Mesdames,
Messieurs,

Chers partenaires de la grande famille de l'*Alliance de l'énergie de l'Est*, chères citoyennes et chers citoyens, c'est un honneur de vous écrire à titre de président fondateur de ce regroupement formidable qu'est l'*Alliance* via son premier rapport d'activités.

Au fil des ans, les partenaires de l'*Alliance* ont appris à se connaître et à collaborer et 2024 marque un moment fort où l'*Alliance* devient une entité autonome et structurante. L'*Alliance* est un véhicule exceptionnel qui permet l'exploitation de la richesse collective que représentent nos énergies renouvelables au bénéfice de nos communautés, mais plus encore, c'est un véhicule qui permet aux communautés de contribuer activement à la transition énergétique

entreprise par le Québec afin d'offrir des perspectives environnementales favorables pour les générations à venir.

Je me permets ici de reprendre en partie le contenu de mon discours inaugural fait dans le cadre du Colloque annuel 2024 de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER), Colloque auquel l'*Alliance* était à nouveau présentatrice officielle cette année.

L'*Alliance* et les communautés qui la composent forment une partie essentielle de la réponse au défi incontournable de la transition énergétique. Je pense qu'il faut mettre de l'avant l'importance de ce qu'on fait au sein de l'industrie des énergies renouvelables. Je pense qu'il faut dire que ce que nous avons à faire, collectivement, c'est une mission. Il n'y a pas d'équivalent dans notre histoire comme défi si on combine le nombre de projets, la quantité d'énergie, l'ampleur des investissements, l'étendue du territoire, le nombre d'entreprises et d'entités réglementaires, de communautés locales et autochtones impliquées, ainsi que l'échéancier extrêmement serré d'une douzaine d'années. On est devant du jamais vu. C'est ça le sens de la transition énergétique amorcée par le Québec.

Le chantier de l'économie, c'est d'abord le plus gros chantier de notre histoire économique. Et le chantier de l'économie, c'est aussi le chantier de la reconversion de notre économie, le chantier qui va amener notre économie dans l'ère de la faible empreinte carbone. Ce qui est devant nous est sans précédent comme tâche, mais c'est aussi sans précédent dans la manière. Nous sommes à une autre époque, dans une autre philosophie de projets. Dans les années 50, 60 et 70, les gros projets se faisaient « top down », si vous permettez l'expression. Les décisions étaient prises en haut lieu et les directives descendaient. Aujourd'hui, c'est presque l'inverse. Les pouvoirs publics prennent encore des décisions, c'est certain, mais la réalisation des projets, ça devient de plus en plus « bottom up », c'est-à-dire que pour qu'un projet

soit un succès, il faut le faire avec les citoyennes et citoyens ainsi qu'avec les communautés locales et autochtones. Évidemment, c'est mieux. Évidemment, c'est un progrès. Évidemment, c'est la façon de faire les choses si on veut accomplir une transformation économique qui est aussi une transformation sociale. Mais ça change la discussion. Ça change d'autant plus la discussion que les projets d'avant se faisaient loin des zones densément peuplées. Là, on va déranger pas mal plus de monde dans les années à venir.

Alors le défi technique de la transition énergétique se double du défi de l'acceptabilité sociale, ça vient teinter nos obligations envers les citoyennes et citoyens et envers nous-mêmes en tant que partenaires de l'industrie. On a l'obligation de collaborer efficacement, de planifier rigoureusement, de se donner de la prévisibilité, et on a l'obligation de tendre la main aux communautés locales et autochtones, ce qui amène une obligation d'ouverture, de souplesse et de transparence. Ça fait longtemps qu'on parle de réduction des émissions et de transition énergétique. Dans les dernières années, on a effectivement développé un savoir-faire extraordinaire. On a vu grandir des entreprises qui nous rendent fiers, on a réalisé des projets d'énergie renouvelable qui sont des succès sur toute la ligne, on a vu naître des façons participatives de faire les choses dont l'*Alliance de l'énergie de l'Est* est un bel exemple. C'est déjà beaucoup.

Mais si on pense à ce qui s'en vient, c'était l'entrée en matière, c'était la phase préparatoire. On arrive au moment où les projets vont débouler, où les chantiers vont se multiplier, où les citoyennes et citoyens vont poser de plus en plus de questions. Et c'est normal. Il va y avoir des éoliennes dans le paysage, des lignes de transmission au-dessus des champs et des changements dans la vie des gens. Il faut être mieux préparés. Il faut, tous ensemble, toute l'industrie et les décideurs publics, se mettre en mode gestion de projets.

Qu'est-ce que ça veut dire? Ça veut dire que la destination on la connaît et qu'il faut maintenant tracer l'itinéraire. On connaît le nombre de MW.



Crédit photo : Joan Sullivan

Maintenant, ce qu'on veut savoir c'est quels sont les projets, dans quelles régions, dans quelle séquence? Et je dirais que ça commence à urger. À l'*Alliance*, on a, à l'heure actuelle, des partenariats pour mille quatre cent vingt-six (1 426) MW de projets en développement. On en est très heureux, mais après, on ne le sait pas. On ne sait pas quels seront les projets suivants, on ne sait pas non plus, évidemment, comment ils seront raccordés. Ça devient problématique. On a de la misère, par exemple, à attirer des grands turbineurs. Ils sont sollicités partout dans le monde. Ils ne se commettront pas pour les beaux yeux du Québec si on leur dit « quelque part d'ici 2035 », « quelque part entre Montmagny et Gaspé ». Ça complique la planification des investissements, les prévisions de main-d'œuvre. Ça fait aussi qu'il y a de bonnes questions des citoyennes et citoyens auxquelles on n'est pas en mesure de répondre.

Il faut urgemment se donner de la prévisibilité. Il faut passer en mode gestion de projets sur toute la chaîne de valeur, établir la séquence des projets, ce qui implique aussi de déterminer où et comment on va solutionner les enjeux d'engorgement du réseau de transport. On a besoin de ces informations de base. Autre chose, qui touche

directement la qualité de la collaboration, évitons s'il vous plaît de se prendre les pieds dans les fleurs du tapis. Si le ministère des Transports nous dit de passer par là et que le ministère de l'Environnement nous dit non, ça peut être long et coûter cher. Il faut de la souplesse dans les décisions, de l'agilité dans l'exécution, de la précision dans les communications. Nous en sommes capables.

Nous avons tous en tête des exemples de réussite et de collaboration exemplaires. Il faut que ça devienne la norme. Notre habileté à collaborer efficacement est doublement déterminante, c'est la clé pour livrer les projets. C'est aussi la clé pour

l'acceptabilité sociale des projets. Si on donne l'impression qu'on ne sait pas où on s'en va, on ne peut pas demander aux citoyennes et citoyens de nous suivre. On doit être à la hauteur des attentes des Québécoises et Québécois. On doit être prêts à donner le meilleur de nous-mêmes.

L'année 2024 est importante, je la vois comme un moment charnière, comme le passage au mode gestion de projets. Bienvenue dans le chantier de l'économie.

Michel Lagacé, président

Alliance de l'énergie de l'Est



Des interventions qui contribuent à propulser les communautés

Riche d'une carrière bien remplie dans la fonction publique québécoise et pour un grand fonds d'investissement, Jacques Tremblay est Grand Chef de la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk depuis 2016. Le développement économique, industriel et commercial ainsi que l'occupation du territoire ont agi comme fil conducteur de sa carrière qu'il continue d'appliquer au bénéfice de sa Nation.

Dans le cadre du rapport d'activités 2023 de l'*Alliance*, Grand Chef Tremblay livre un message sur la collaboration allochtone et autochtone, nécessaire pour l'atteinte de l'acceptabilité sociale dans la réalisation des projets énergétiques dont ceux auxquels l'*Alliance* est associée.

Il y a des défis extraordinaires autour du transport d'électricité et des interconnexions, sur la

faisabilité de dix mille (10 000) MW d'éolien d'ici 2025, sur le choix de prochains barrages, sur la part de l'hydrogène vert et de la biomasse, sur le développement du stockage, etc. Mais tous ces défis extraordinaires sont conditionnels à celui de l'acceptabilité sociale. On aura beau avoir les plus beaux projets sur papier, si la communauté locale et les Premières Nations ne se sentent pas écoutées, respectées, considérées, on va frapper un mur. L'acceptabilité sociale, c'est la première des conditions gagnantes.

L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) est favorable au développement économique. Le chantier de la transition énergétique doit cependant s'effectuer avec l'aval des Premières Nations. L'emploi, l'amélioration du niveau de vie, la valorisation des talents, l'investissement, c'est aussi pour les Autochtones. La Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk a des valeurs entrepreneuriales et on en est fiers.

Nous avons développé des leviers économiques dans le domaine des pêches et de l'alimentation, toujours dans une approche de partenariats respectueux. Cette volonté d'entreprendre nous a amenés à faire partie des partenaires de l'*Alliance de l'énergie de l'Est* par le biais de la *Régie BSL*. Pour nous, il s'agit d'une reconnaissance territoriale du milieu qui était nécessaire à l'acceptabilité sociale des projets énergétiques sur notre territoire, le Wolastokuk. Ce partenariat économique est porteur de grandes opportunités pour ma communauté, sans perdre de vue que cela ne vient pas éteindre notre droit à la consultation et l'accommodement. Nos relations avec les différents ministères et promoteurs s'en trouvent souvent même améliorées. Nous poursuivons la défense de nos droits ancestraux et issus de traités tout en collaborant avec le milieu.

Nous sommes fiers de faire partie du développement énergétique de la région du Bas-Saint-Laurent par la mise en place de partenariats avantageux pour toutes et tous.

Dans le cadre des plus récents appels d'offres, l'*Alliance* a notamment remporté les projets

Pohénégamook-Picard-Saint-Antoin-Wolastokuk 1 et 2. On dit PPAW 1 et 2. Le W est important pour nous. Il marque le partenariat. Il représente le territoire ancestral de la Nation, le Wolastokuk. Un vrai partenariat qui imprègne le projet dans tous ses aspects, du montage financier à l'emplacement des éoliennes. L'aménagement des parcs éoliens et des lignes de transmission va respecter notre territoire de chasse traditionnelle exclusif qu'on appelle Parke. Le projet est meilleur parce qu'il devient acceptable à ma communauté.

Rechercher l'acceptabilité sociale, ce n'est pas prendre des détours, c'est trouver le meilleur chemin. Mais comment on y arrive? C'est quoi la recette? C'est la beauté de la chose. Il n'y en a pas de recette. Il n'y a pas de recette parce qu'il n'y a pas un projet pareil, il n'y a pas une communauté pareille, et d'une place à l'autre, le territoire et les enjeux ne sont jamais pareils.

Alors l'acceptabilité sociale, ça commence là, dans cette reconnaissance que chaque projet est

unique, dans la volonté de toutes les parties de se parler et de se comprendre. Mais même quand on a cette bonne volonté, même quand toutes les parties sont sincères dans leur ouverture aux autres, ça ne veut pas dire que ça va être facile. L'acceptabilité sociale, ce n'est pas l'absence de débat, c'est la manière de les mener. Ce n'est pas un processus parfait, mais c'est le moins imparfait des processus.

Et s'il y a un risque à éviter, c'est peut-être la tentation de voir l'acceptabilité sociale comme un but au bout du chemin. Alors que l'acceptabilité sociale, c'est le chemin lui-même qu'on arpente côte à côte. L'acceptabilité sociale ne s'impose pas, elle se construit dans le partage, comme un avenir commun. Et on est capables d'y arriver et on fait de mieux en mieux.

Woliwon!

Jacques Tremblay, Grand Chef

Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk



Message du directeur général

Chers partenaires et parties prenantes,

C'est avec un immense plaisir que je vous adresse ce premier rapport d'activités de l'*Alliance de l'énergie de l'Est*, nouvellement constituée. L'année 2023 a été marquée par des progrès significatifs et une collaboration remarquable entre les membres du conseil d'administration, la permanence, nos membres et nos partenaires.

L'année écoulée a été une période de consolidation et d'innovation pour l'*Alliance*. Nous avons uni nos forces pour répondre aux défis énergétiques complexes qui façonnent notre région. Ensemble, nous avons jeté les bases d'un avenir énergétique plus durable et résilient. Cette union qu'est le fruit de nombreuses années de concertation régionale permet maintenant d'avoir une relation égalitaire avec les parties prenantes de l'industrie des énergies renouvelables au Québec.

Nos réalisations ont été nombreuses. La création officielle de l'*Alliance de l'énergie de l'Est* a permis de renforcer nos liens avec les communautés locales, d'établir des partenariats solides avec

des institutions clés et de promouvoir l'innovation dans tous les aspects de notre entreprise. Les récents résultats obtenus aux appels d'offres d'Hydro-Québec témoignent de la place de choix qu'occupe l'*Alliance* dans le paysage énergétique québécois et ces succès témoignent de notre engagement collectif envers notre mission.

Cependant, nous sommes conscients que de nouveaux défis se profilent à l'horizon. La transition énergétique exige une vision stratégique et une action concertée, notamment à l'égard des infrastructures de transport électrique qui desservent notre territoire. L'*Alliance* est bien positionnée pour continuer à guider cette transition de manière responsable et progressive au bénéfice de l'ensemble des citoyens.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers tous ceux qui ont contribué à notre succès au cours de cette première année. Votre dévouement et votre expertise sont essentiels à la réalisation de notre mission commune.

Alors que l'année 2024 est bien entamée, je suis convaincu que l'*Alliance* continuera à prospérer et à jouer un rôle central dans l'avenir énergétique de notre région. Ensemble, nous pouvons transformer les défis en opportunités et construire un avenir énergétique durable pour toutes et tous et au bénéfice de nos membres.

Je vous remercie pour votre confiance et votre soutien continu.

Bien à vous,

Jean-François Thériault, ing. MBA
Directeur général et secrétaire
Alliance de l'énergie de l'Est



Crédit photo : Joan Sullivan

Faits saillants 2023

Janvier 2023

- Création de l'entité juridique Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c./Alliance de l'énergie de l'Est s.a.
- Embauche de Jean-François Thériault à titre de directeur général, secrétaire-trésorier, et d'Élyes Ammar à titre d'avocat principal.

Février 2023

- Première séance du conseil d'administration de l'*Alliance de l'énergie de l'Est* (le « *Conseil* ») et nomination des dirigeants dont la nomination de Michel Lagacé à titre de président, Simon Deschênes à titre de premier vice-président et Bruno Paradis à titre de second vice-président.
- Participation de l'*Alliance* au Colloque annuel 2023 de l'AQPER à titre de présentatrice officielle.
- Mise en place de la plateforme de gestion documentaire et de gouvernance Concerto.

Mars 2023

- Annonce par Hydro-Québec des projets gagnants issus des appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02 pour lesquels l'*Alliance* est associée à neuf cent vingt-deux (922) MW de projets gagnants avec les partenaires Invenergy, EDF Renouvelables, Hydro-Québec Novus et Algonquin Power.
- Lancement de l'appel d'offres d'Hydro-Québec visant mille cinq cents (1 500) MW de source éolienne afin de répondre aux besoins en électricité à long terme de sa clientèle québécoise au moyen d'un bloc d'énergie déterminé par un règlement du gouvernement du Québec, l'appel d'offres A/O 2023-01.
- Intégration de la *Régie BSL* dans l'actionnariat des projets éoliens de la Dune-du-Nord et de Grosse-Île aux Îles-de-la-Madeleine par le biais de l'*Alliance*.
- Témoignage de Grand Chef Tremblay, de la Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekuk, et Michel Lagacé sur les relations municipales et autochtones au sein de l'*Alliance* lors du Grand rassemblement des Peuples autochtones et des municipalités du Québec tenu à Gatineau.

Avril 2023

- Constitution des sociétés des projets gagnants des appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02, soit Parc éolien de la Forêt Domaniale s.e.c., Parc éolien de la Madawaska s.e.c., Énergie éolienne PPAW s.e.c. et Parc éolien Canton MacNider s.e.c.
- Nomination des administratrices et administrateurs représentant l'*Alliance* au sein des conseils d'administration de ces sociétés de projets nouvellement créées.

Mai 2023

- Annonce d'un financement à court terme de trois cent cinquante (350) M\$ avec Desjardins Marchés des capitaux pour le financement temporaire de la mise de fonds de l'*Alliance de l'énergie de l'Est* dans les projets issus des appels d'offres, le tout garanti par les règlements d'emprunts des membres de l'*Alliance* participant aux projets.
- Signature des contrats d'approvisionnement en électricité (CAÉ) des projets issus des appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02.

Juin 2023

- Signature des ententes de participation avec les partenaires privés développant des projets sur le territoire de l'*Alliance* dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2023-01.
- Début du processus de vérification diligente permettant l'évaluation des projets à être déposés conformément aux ententes de participation signées dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2023-01.
- Adoption du premier budget de l'*Alliance de l'énergie de l'Est* pour l'année 2023.
- Soirée de reconnaissance tenue à Rivière-du-Loup pour souligner les partenariats issus des récents appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02, et permettre aux représentantes et représentants de Invenergy, EDF Renouvelables, Hydro-Québec

Novus et Algonquin Power de rencontrer les membres de l'*Alliance*.

- Adhésion de l'*Alliance* au plan de visibilité de l'AQPER pour l'année 2023-2024 à titre de *Partenaire Or*.
- Participation de l'*Alliance* au Colloque des énergies renouvelables Nergica tenu à Matane à titre de partenaire majeur.
- Conférence de Jean-François Thériault au Colloque des énergies renouvelables de Nergica sur la question du transport d'électricité haute tension.

Juillet-Août 2023

- Participation aux portes ouvertes des différents projets à être déposés à l'appel d'offres A/O 2023-01 en partenariat conformément aux ententes de participation signées.
- Appuis aux projets par les municipalités locales et les MRC dont les territoires sont visés par l'implantation d'éoliennes dans l'appel d'offres A/O 2023-01.

Septembre 2023

- Embauche de Lisa Arsenault à titre d'adjointe exécutive.
- Appuis aux cinq (5) projets potentiels sur le territoire de l'*Alliance* dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2023-01.
- Dépôt des soumissions à Hydro-Québec dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2023-01 en partenariat égalitaire avec cinq (5) partenaires différents pour un total possible de six cents (600) MW additionnels, dont quatre cents (400) MW dans la zone admissible de Rivière-du-Loup et deux cents (200) MW dans la zone admissible de Montmagny.

Octobre 2023

- Embauche d'Hélène Forest à titre de directrice des finances.
- Finalisation du processus de vérification diligente permettant l'évaluation des projets ayant été déposés conformément aux ententes de participation signées dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2023-01.

Novembre 2023

- Adoption de l'ensemble des politiques et règlements internes, notamment celui relatif à la gestion contractuelle.
- Conférence de Michel Lagacé au Congrès Québec Mines + Énergie sur l'implication des communautés et l'acceptabilité sociale des projets énergétiques.

Décembre 2023

- Embauche de Gabriel Durany à titre de directeur développement.



Crédit photo : Joan Sullivan



Crédit photo : Boralex inc.

L'Alliance de l'énergie de l'Est en bref

L'Alliance de l'énergie de l'Est se compose de quatre (4) partenaires communautaires réunis au sein d'une société en commandite conformément au *Code civil du Québec*, soit l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c., dont les partenaires communautaires sont les seuls commanditaires et dont le seul commandité, Alliance de l'énergie de l'Est s.a., est une société par actions formée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* ou de la *Loi sur les sociétés par actions du Québec* :

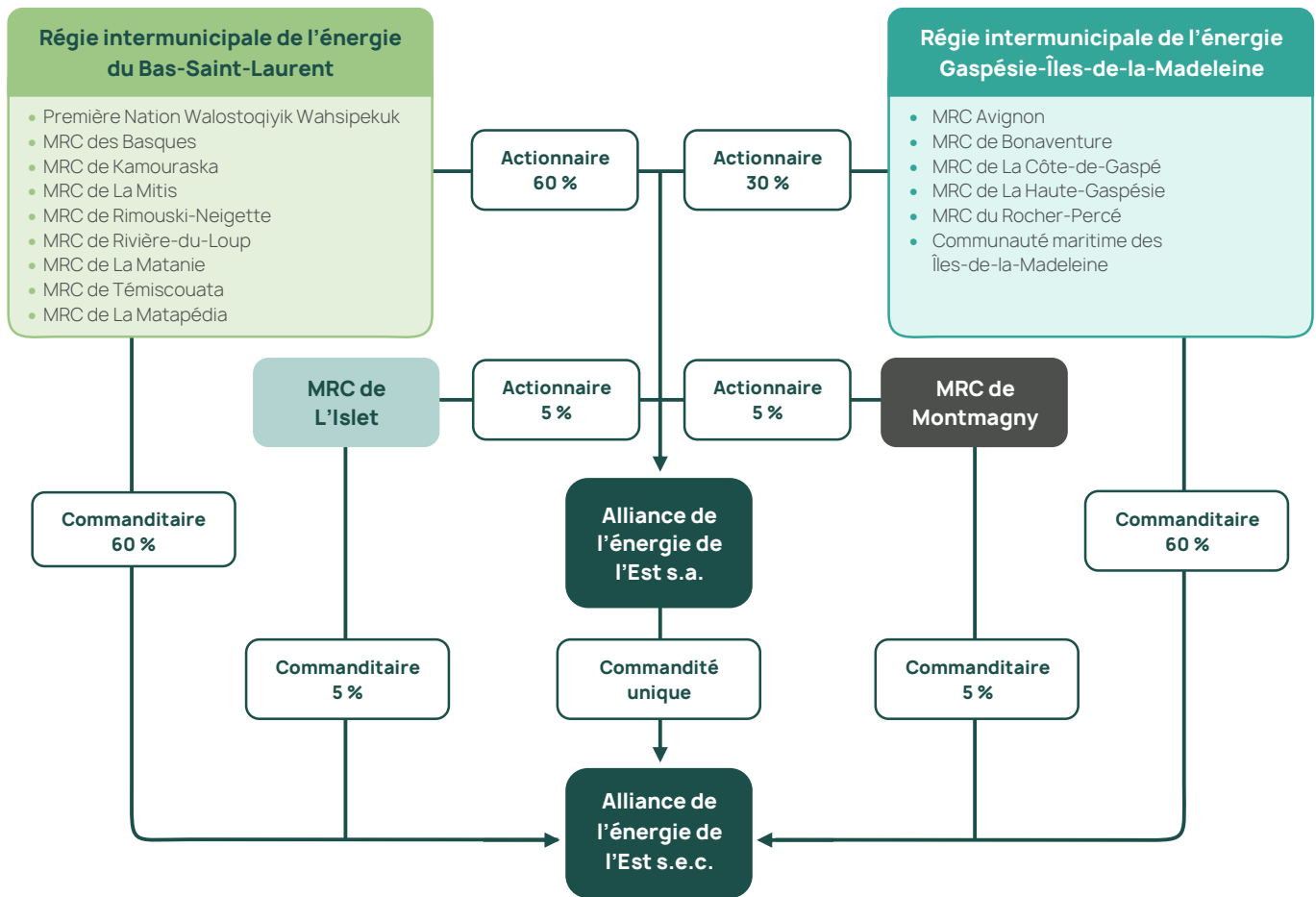
- la Régie BSL qui, elle-même, regroupe les MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup, de Témiscouata, des Basques, de Rimouski-Neigette, de La Mitis, de La Matapédia et de La Matanie, ainsi que la Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekwik;
- la Régie GÎM qui, elle-même, regroupe les MRC Avignon, de Bonaventure, de La Haute-Gaspésie, de La Côte-de-Gaspé et du Rocher-Percé, ainsi que la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

- la MRC de Montmagny; et
- la MRC de L'Islet;

(individuellement, un « *Partenaire communautaire* » .

Pour plus de certitude, il convient de préciser que les parts émises par l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c. et les actions émises par l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a., son commandité, sont réparties entre les *Partenaires communautaires* participants dans une proportion de :

- Régie BSL : Soixante pour cent (60 %);
- Régie GÎM : Trente pour cent (30 %);
- MRC de Montmagny : Cinq pour cent (5 %); et
- MRC de L'Islet : Cinq pour cent (5 %).





Crédit photo : Joan Sullivan

Alliance de l'énergie de l'Est : mandat général

Le mandat général de l'*Alliance* est de développer et d'exploiter des projets de production d'électricité par le biais de toutes sources d'énergies renouvelables dans l'Est-du-Québec sous la forme de partenariats égaux au profit de ses membres.

Gestion des investissements

Concrètement, au terme d'un processus d'approvisionnement en électricité d'Hydro-Québec, lorsqu'un projet auquel l'*Alliance* a soumissionné est gagnant, des parts sont émises à l'*Alliance* par la société de projet qui, elle, émet des parts en lien avec le projet aux quatre (4) partenaires communautaires. Ils détiennent donc leurs parts dans la société de projet par le véhicule de détention unique qu'est l'*Alliance* au sein de laquelle les participations de chaque membre sont regroupées. En somme, les membres investissent dans l'*Alliance* et l'*Alliance* investit dans les projets.

Cette structure assure une gouvernance forte au sein de l'*Alliance* et une cohésion au sein des projets pour lesquels les droits et obligations des

Partenaires communautaires représentent un réel contrôle communautaire indissociable.

L'*Alliance* a, entre autres, le mandat de négocier, finaliser et mettre en place l'ensemble des ententes et des conventions nécessaires à la réalisation des projets de production d'électricité et de voir au suivi de ceux-ci, directement et par l'accompagnement des administratrices et administrateurs nommés par l'*Alliance* au sein des différents conseils d'administration des sociétés de projets.

Développement de partenariats et d'opportunités

Dans une perspective de développement durable et afin de contribuer le plus concrètement possible à l'effort de décarbonation associé à la transition énergétique du Québec, l'*Alliance* est constamment à l'affût de nouvelles opportunités. L'*Alliance* a ainsi le mandat d'analyser, évaluer et stimuler les différentes initiatives sur son territoire qui pourraient contribuer à son développement, toujours dans le but ultime de produire de l'électricité à partir de toutes sources d'énergies renouvelables. Ce mandat requiert donc d'être actif au sein de l'industrie, des associations et des différentes parties prenantes.

Leadership municipal de la transition énergétique

Par son succès dans le développement de nombreux partenariats éoliens et sa présence dans l'industrie, l'*Alliance* est souvent citée en exemple dans le monde municipal comme un modèle de concertation régional et de dynamisme. Cette notoriété est fièrement partagée avec les autres régions du Québec afin d'inspirer les milieux qui souhaitent s'impliquer plus activement dans la transition énergétique. C'est ainsi que l'*Alliance* et ses dirigeantes et dirigeants sont souvent invités à donner des allocutions ou à participer à des ateliers dans le cadre de différents congrès et regroupements.

Notons à titre d'exemple la participation de Grand Chef Tremblay de la Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekwik et de Michel Lagacé au Grand rassemblement des Peuples autochtones et des municipalités du Québec tenu à Gatineau en mars 2023 pour témoigner des relations municipales et autochtones au sein de l'*Alliance*.

Administration des régies intermunicipales de l'énergie

L'*Alliance* est la continuité et l'accomplissement d'une grande démarche de concertation régionale entamée par la *Régie GÎM* et la *Régie BSL*. C'est dans cet esprit de concertation que l'*Alliance* agit maintenant à titre de gestionnaire pour les deux (2) régies intermunicipales qui conservent toutefois leur pleine autonomie et gouvernance. L'*Alliance* a donc le mandat de voir à l'administration générale des régies, superviser leurs participations dans les parcs éoliens existants et assurer toutes les tâches nécessaires à la conformité municipale en étroite collaboration avec les deux (2) conseils d'administration, chacun de façon autonome et indépendante. C'est pour cette raison que le directeur général de l'*Alliance* agit à titre de secrétaire des régies et que la directrice des finances agit à titre de trésorière de celles-ci.



Crédit photo : Joan Sullivan

Développement et croissance

Développement organisationnel

Pour sa première année d'existence, l'*Alliance* a orchestré son développement organisationnel tout en participant à la croissance extraordinaire du portfolio de projets éoliens.

Sur le plan organisationnel, à l'instar de toute création d'entreprise, l'*Alliance* a dû mettre en œuvre une série d'actions pour implanter toutes les fonctions de l'entreprise dans un très court délai. De la structure comptable à la gestion documentaire, en passant par le service de paie, les différents services ont été déployés en s'appuyant sur les meilleures pratiques et technologies disponibles sur le marché. La nature décentralisée de l'organisation exige une gestion complètement numérique de l'information et c'est dans cet esprit que les différents outils de travail collaboratifs ont été choisis et implantés.

« Je tiens à remercier particulièrement le Conseil régional de développement du Bas-Saint-Laurent (« CRDBSL ») pour sa contribution à la création de l'Alliance, particulièrement Jean-Charles Ledeuil au service des finances qui a pris en charge la mise en place de la structure comptable et financière avant l'arrivée de la directrice des finances. »

— Jean-François Thériault, directeur général de l'*Alliance de l'énergie de l'Est*

Le développement organisationnel est aussi et surtout une question de ressources humaines, c'est pourquoi le *Conseil* de l'*Alliance* a adopté un plan de ressources humaines pour l'année 2023 lors de sa première séance, déterminant ainsi les priorités d'embauche. De fait, au 31 décembre 2023, la permanence au sein de l'*Alliance* était déjà structurée autour des postes suivants :

- directeur général, secrétaire;
- directrice des finances, trésorière;
- directeur développement;
- avocat principal;
- adjointe exécutive.

Les bases de la structure organisationnelle en place permettent maintenant de prévoir un développement orienté vers l'identification d'opportunités et la croissance du portfolio de projets.

Croissance

La croissance du portfolio de projets de l'*Alliance* est basée sur quatre (4) grands axes pour les prochaines années et est intimement liée sur le plan stratégique d'Hydro-Québec à l'horizon 2035.

Éolien

Hydro-Québec souhaite tripler la capacité de production éolienne et envisage d'intégrer plus de dix mille (10 000) MW de nouvelles capacités éoliennes d'ici 2035. L'*Alliance* accueille avec optimisme cet objectif pour le territoire de ses membres et s'assurera de collaborer avec les différents partenaires qui souhaitent développer des projets. La qualité de la ressource éolienne, la disponibilité des terres publiques, la présence des entreprises spécialisées et l'acceptabilité sociale entourant la présence des parcs éoliens sont des atouts majeurs pour accueillir de nouveaux investissements. On estime d'ailleurs entre cinq mille (5 000) et six mille (6 000) MW de projets potentiels pouvant être développés sur le territoire de l'*Alliance* dans cet horizon de temps.

Solaire

L'énergie solaire et le stockage font partie du mixte énergétique qu'Hydro-Québec entrevoit pour ses prochains approvisionnements et l'*Alliance* souhaite être prête pour y participer. Le récent changement législatif permettant aux municipalités d'exploiter des entreprises produisant de l'électricité provenant de toutes sources d'énergies renouvelables incluant le stockage était nécessaire pour que l'*Alliance* et ses membres puissent participer à ces éventuels approvisionnements d'Hydro-Québec. En

complétant le processus de déclaration de compétences municipales et de mise à jour des ententes de constitution des régies intermunicipales, les municipalités et les MRC du territoire ont ainsi confié à l'*Alliance* la responsabilité d'investir dans les projets solaires qui seront identifiés et développés avec celles-ci².

Petite hydraulique

Depuis quelques années, la MRC de La Mitis souhaite voir les installations hydrauliques Mitis 1 et 2 appartenant à Hydro-Québec Production être valorisées et, par le fait même, redonner aux citoyens l'accès aux berges de la rivière Mitis en aval de la majestueuse chute du même nom. En 2023, l'*Alliance* a repris le flambeau pour le développement de ce projet en collaboration avec la MRC et souhaite poursuivre les discussions avec Hydro-Québec et les Premières Nations présentes sur le territoire pour évaluer les possibilités de développement en lien avec ces infrastructures.

Transport électrique

Pour intégrer la nouvelle production électrique au réseau et l'acheminer aux lieux de consommation, Hydro-Québec affirme devoir rehausser la capacité des infrastructures de transport électrique sur l'ensemble de son réseau, ce qui prévaut également sur le territoire des membres de l'*Alliance*. Cet enjeu bien connu fait l'objet de nombreuses démarches pour s'assurer que les gisements éoliens de grande qualité situés sur le territoire pourront être exploités dans les meilleurs délais.

² En date de la présente, le gouvernement a adopté un projet de règlement pour le lancement d'un appel d'offres solaire de trois cents (300) MW sur une période de trois (3) ans.



Crédit photo : Joan Sullivan

Partenaires de la transition énergétique

Appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02

Le 13 décembre 2021, Hydro-Québec Distribution a lancé l'appel d'offres A/O 2021-01 en vue de faire l'acquisition d'un bloc d'énergie renouvelable d'une capacité visée de quatre cent quatre-vingts (480) MW afin de satisfaire les besoins en électricité à long terme des marchés québécois et il a lancé le même jour l'appel d'offres A/O 2021-02 en vue de faire l'acquisition d'un bloc d'énergie éolienne d'une capacité visée de trois cents (300) MW afin de satisfaire les besoins en électricité à long terme des marchés québécois.

Aux fins de sa participation à l'appel d'offres A/O 2021-02, le soumissionnaire devait démontrer que le milieu local détiendrait une participation au contrôle de chaque projet au moment du dépôt de sa soumission et pour la durée du contrat d'approvisionnement en électricité à intervenir avec le distributeur (le « *Contrat d'approvisionnement en électricité* »).

L'appel d'offres A/O 2021-01 prévoyait moins d'obligations à l'égard du milieu local, mais l'*Alliance* souhaitait que les soumissionnaires intéressés appliquent les mêmes considérants aux deux (2) appels d'offres en matière de participations communautaire et financière, et d'appuis aux projets.

L'*Alliance* a conclu des ententes de participation avec les promoteurs qui souhaitaient soumettre des propositions dans le cadre de ces appels d'offres en conformité aux exigences formulées par l'*Alliance*. Cette dernière visait ainsi être actionnaire à cinquante pour cent (50 %) et détenir cinquante pour cent (50 %) des parts des projets réalisés en partenariat. Au terme de ce processus, l'*Alliance* s'est entendue avec cinq (5) promoteurs.

L'*Alliance* a donc réalisé un processus de vérification diligente des offres déposées à Hydro-Québec par les partenaires privés ayant conclu des ententes avec elle, permettant ainsi de valider la conformité aux exigences de l'*Alliance*. Ainsi, elle pouvait être partenaire de l'un ou de plusieurs des projets ci-dessous :

- Projet éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk (Invenergy LLC) : maximum de 349,8 MW;
- Projet éolien de la Madawaska (EDF Renouvelables) : maximum de 300 MW;
- Projet éolien de la Forêt Domaniale (EDF Renouvelables) : maximum de 210 MW;

- Projet éolien Saint-Paul-de-Montmigny (Kruger Énergie) : maximum de 204,6 MW;
- Projet éolien Vauban (RES Canada) : maximum de 300 MW;
- Projet éolien Matapédia (Invenergy LLC) : maximum de 297 MW.

Pour les projets éoliens de la Madawaska et Matapédia, l'*Alliance* a invité Hydro-Québec, par le biais de la division de développement, à devenir partenaire avec l'un ou l'autre de EDF Renouvelables et Invenergy LLC dans des proportions égalitaires $1/3-1/3-1/3$ pour les versions de projets déposées dans l'appel d'offres A/O 2021-01 de quatre cent quatre-vingts (480) MW.

Le 15 mars 2023, Hydro-Québec a publié un communiqué de presse présentant les résultats pour les soumissions ayant été retenues à la suite du processus d'analyse des appels d'offres A/O 2021 pour lesquels quatre (4) partenariats de l'*Alliance* ont été sélectionnés, soit :

- Projet éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk (Invenergy LLC) : 349,8 MW;
- Projet éolien de la Madawaska (EDF Renouvelables et Hydro-Québec Novus) : 270 MW;
- Projet éolien de la Forêt Domaniale (EDF Renouvelables) : 180 MW;
- Projet éolien Canton MacNider (Algonquin Power) : 122 MW³.

« Très fier de cette annonce qui est le fruit de nos efforts des dernières années pour développer des projets énergétiques durables et innovants. Cette reconnaissance témoigne de notre expertise, de notre leadership et de notre engagement envers l'énergie renouvelable. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour les deux cent neuf (209) communautés et territoires qui composent l'Alliance de l'énergie de l'Est puisque les bénéfices économiques liés à l'exploitation de ces nouveaux développements seront répartis de façon équitable entre nos membres. »

— Michel Lagacé, président de l'*Alliance de l'énergie de l'Est*

« Très heureux d'être partie intégrante de ce partenariat au sein de l'Alliance de l'énergie de l'Est. Nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec les actrices et acteurs impliqués dans ces projets au bénéfice de toutes et tous, notamment la Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekuk. »

— Jacques Tremblay, Grand Chef

« La MRC de Témiscouata est fière de collaborer à des projets significatifs pour la région comme celui annoncé aujourd'hui. En créant une synergie aussi forte entre la communauté et le privé, nous nous assurons de répondre à des besoins réels, et ce, de façon concertée. »

— Serge Pelletier, préfet de la MRC de Témiscouata

³ Projet ajouté à la liste des partenariats potentiels de l'*Alliance* à la suite d'une entente avec la municipalité de Saint-Damase dans la MRC de La Matapédia, membre de la *Régie BSL*.

« Nous nous réjouissons de l'annonce du nouveau partenariat sur le territoire de la MRC de Kamouraska. En plus de répondre aux besoins de la population, un tel développement énergétique permettra des retombées économiques significatives pour toute la durée de vie des projets. »

— Sylvain Roy, préfet de la MRC de Kamouraska

« La participation des municipalités dans de tels partenariats est gage de réussite. La MRC de Montmagny est heureuse de pouvoir participer à des projets porteurs pour l'Est-du-Québec et d'accueillir un premier projet sur notre territoire. »

— Jocelyne Caron, préfète de la MRC de Montmagny

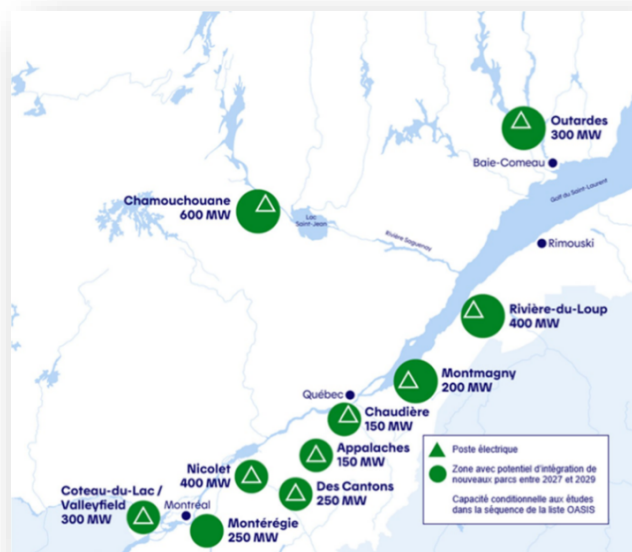
Appel d'offres A/O 2023-01

Le 31 mars 2023, Hydro-Québec Distribution a lancé l'appel d'offres A/O 2023-01 en vue de faire l'acquisition d'un bloc d'énergie éolienne d'une capacité visée de mille cinq cents (1 500) MW issus de projets raccords au réseau intégré d'Hydro-Québec afin de satisfaire les besoins en électricité à long terme des marchés québécois.

Pour être admissible à participer à l'appel d'offres, l'emplacement du poste électrique du projet soumis devait permettre le raccordement du parc éolien dans l'une des zones avec un potentiel d'intégration de nouveaux parcs entre 2027 et 2029 identifiées comme étant les zones admissibles.

À la lecture de la figure ci-après, on constate que le territoire des membres de l'*Alliance* incluait deux (2) zones admissibles, soit celle de Montmagny à deux cents (200) MW et celle de Rivière-du-Loup à quatre cents (400) MW. Ces deux (2) zones admissibles totalisaient six cents (600) MW de capacité d'intégration au réseau d'Hydro-Québec pour les dates de mises en opération identifiées. De plus, chacune de ces zones comportait des conditions techniques de

raccordement qui devaient être considérées par les soumissionnaires pour que leurs projets soient admissibles à l'appel d'offres.



Bien que l'appel d'offres prévoyait faire l'acquisition d'un bloc d'énergie éolienne d'une capacité visée de mille cinq cents (1 500) MW, l'*Alliance* ne pouvait participer que dans un maximum de six cents (600) MW, par le biais d'un minimum de deux (2) projets, mais pouvant être déclinée dans plus de deux (2) projets, selon les offres et les variantes reçues par Hydro-Québec Distribution.

Au terme du processus initié par l'*Alliance* dans le cadre de l'appel d'offres, celle-ci s'est associée avec les soumissionnaires qui souhaitent développer un ou des projets à être installés sur le territoire des membres de l'*Alliance* dans l'Est-du-Québec par le biais d'ententes de participation.

Ces ententes encadrent, entre autres, les modalités de participation à l'appel d'offres et permettent à l'*Alliance* de réaliser un processus de vérification diligente nécessaire afin de valider la conformité des projets soumis.

Considérant les zones admissibles identifiées par Hydro-Québec, deux (2) projets ont été déposés pour la zone de Montmagny, d'une capacité maximale d'intégration de deux cents (200) MW,

et trois (3) projets ont été déposés pour la zone de Rivière-du-Loup, d'une capacité maximale d'intégration de quatre cents (400) MW. Ainsi, l'*Alliance* pouvait être partenaire de l'un ou de plusieurs des projets ci-dessous⁴ :

- Projet éolien de la Forêt Domaniale 2 (EDF Renouvelable) : 198 MW;
- Projet éolien Saint-Paul-de-Montminy (Kruger Énergie) : 196 MW;
- Projet éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 2 (Invenergy) : 291,4 MW;
- Projet éolien Rivière-Rocheuse (Valeco Énergie Québec) : 144 MW;
- Projet éolien Citadelle (Enerfin) : 180 MW.

Réseau électrique autonome des Îles-de-la-Madeleine

Le Parc éolien de la Dune-du-Nord est le premier parc éolien en réseau autonome au Québec véritablement issu de la communauté. Il répond à un besoin réel, car la ressource éolienne exceptionnelle des Îles-de-la-Madeleine permet à Hydro-Québec de réaliser des économies importantes sur ses coûts de production actuels tout en réduisant substantiellement les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la production d'énergie.

Le Parc éolien de la Dune-du-Nord d'une puissance totale de huit (8) MW fournit plus de quinze pour cent (15 %) de l'énergie électrique consommée aux Îles-de-la-Madeleine et permet d'économiser plus de sept (7) millions de litres de mazout annuellement, soit une réduction de plus de dix-sept mille (17 000) tonnes équivalentes de CO₂ des émissions de GES produites par la centrale thermique d'Hydro-Québec de Cap-aux-Meules, tout en réduisant sensiblement les coûts de production de l'énergie électrique.

⁴ À ce jour, nous savons que le projet PPAW de deux cent quatre-vingt-onze virgule quatre (291,4) MW en partenariat avec Invenergy et le projet Saint-Paul-de-Montminy de cent quatre-vingt-seize (196) MW en partenariat avec Kruger Énergie ont été retenus au terme du processus de sélection d'Hydro-Québec.

⁵ À ce jour, Plan A Infrastructure a cédé ses parts dans le projet à Valeco Énergie Québec qui est dorénavant le seul partenaire de l'*Alliance* au projet.

D'abord initiés par la *Régie GÎM*, le développement et l'exploitation du parc sont présentement assurés par Parc éolien de la Dune-du-Nord s.e.c, la société de projet formée par l'*Alliance* et ses partenaires Plan A Infrastructure⁵ et Valeco Énergie Québec.



Crédit photo : Joan Sullivan

Les partenaires du Parc éolien de la Dune-du-Nord développent conjointement un second projet aux Îles-de-la-Madeleine nommé Parc éolien de Grosse-Île, d'une puissance de seize virgule huit (16,8) MW, qui sera situé sur le territoire de la municipalité locale de Grosse-Île et dont la mise en opération commerciale est prévue pour le quatrième (4^e) trimestre de 2025.

À terme, vingt-quatre virgule huit (24,8) MW de puissance éolienne seront déployés dans l'archipel pour lequel l'*Alliance* détient cinquante pour cent (50 %) de participation.



Crédit photo : Joan Sullivan

Financement des partenariats dans les sociétés de projets

Le capital dont dispose l'*Alliance* est issu en totalité de règlements d'emprunts provenant de ses *Partenaires communautaires* qu'ils réalisent et garantissent par le cautionnement des entités participantes à leurs objets. Conséquemment, l'*Alliance* doit agir de manière prudente et avisée dans la sélection des projets pour minimiser les risques de perte ou d'un faible rendement. Chaque opportunité d'investissement doit donc répondre aux caractéristiques d'un projet aux risques bien gérés et aux perspectives de fonds générés clairement supportés par de solides hypothèses.

Impérativement, les projets doivent viser des sites au potentiel bien mesuré, exploités stratégiquement par des équipements bien adaptés et des gestionnaires chevronnés.

De plus, les projets de production d'électricité sélectionnés par l'*Alliance* doivent comporter une expectative de fonds générés annuels qui correspond aux obligations financières des règlements d'emprunts spécifiques que ses *Partenaires communautaires* adoptent pour

chacun de ces investissements et procurer un rendement proportionnel aux risques encourus sur une base d'affaires.

L'*Alliance* affiche une disposition favorable à la collaboration avec toutes les parties prenantes de l'industrie pour réaliser leurs investissements dans des projets profitables tant pour ces dernières que pour elle-même. L'*Alliance* participe ainsi activement au développement des énergies renouvelables tout en maximisant les retombées sur l'ensemble du territoire des communautés qui la compose.

Au terme du processus de sélection des projets par Hydro-Québec Distribution lors des différents appels d'offres, l'*Alliance* doit être prête à honorer l'ensemble des obligations liées aux ententes de partenariats signées avec les différents partenaires.

Étant dans l'impossibilité de prévoir le résultat des appels d'offres, l'*Alliance* doit considérer qu'il est possible de gagner la totalité des MW potentiels pour chacun d'eux. Puisque l'*Alliance* s'engage dans des partenariats égaux avec les soumissionnaires, partenariats dans lesquels elle détiendra cinquante pour cent (50 %) du capital action et cinquante pour cent (50 %) des parts des sociétés des projets éoliens, ceci exige par le fait même qu'elle contribue à cinquante pour cent (50 %) de la contribution en capital de chaque projet.

Les règlements d'emprunts requis par la *Régie BSL*, la *Régie GÎM*, la *MRC de L'Islet* et

la MRC de Montmagny pour mener à terme leurs investissements dans le cadre des appels d'offres sont donc composés des mises de fonds requises dans les différents projets, additionnées des différents frais incidents auxquels s'ajoutent les besoins en émissions de lettres de crédit.

Appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02

Aux fins des appels d'offres A/O 2021, quatre (4) règlements d'emprunts distincts ont été adoptés durant l'année 2022 par chaque membre de l'*Alliance* dont l'objet est de décréter une dépense et un emprunt du même montant pour que les membres de l'*Alliance* investissent avec un ou plusieurs partenaires pour le développement, la construction, l'exploitation et la mise en place d'instruments financiers des projets issus des appels d'offres d'Hydro-Québec A/O 2021-01 et A/O 2021-02. Ces règlements d'emprunts ont tous été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en mars 2023 et totalisent un engagement financier de quatre cent seize virgule soixante-six (416,66) M\$ et sont respectivement de :

- Régie BSL : 250 M\$;
- Régie GÎM : 125 M\$;
- MRC de L'Islet : 20,83 M\$;
- MRC de Montmagny : 20,83 M\$.

Appel d'offres A/O 2023-01

Aux fins de l'appel d'offres A/O 2023-01, quatre (4) règlements d'emprunts distincts ont été adoptés durant les deuxième (2^e) et troisième (3^e) trimestres de 2023 par chaque membre de l'*Alliance* dont l'objet est de décréter une dépense et un emprunt du même montant pour que les membres de l'*Alliance* investissent avec un ou plusieurs partenaires pour le développement, la construction, l'exploitation et

la mise en place d'instruments financiers des projets issus de l'appel d'offres d'Hydro-Québec A/O 2023-01. Ces règlements d'emprunts, en attente d'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation⁶, totalisent un engagement financier de trois cent douze virgule neuf cent trente (312,930) M\$ et sont respectivement de :

- Régie BSL : 187,740 M\$;
- Régie GÎM : 93,870 M\$;
- MRC de L'Islet : 15,645 M\$;
- MRC de Montmagny : 15,645 M\$.

Au total, l'*Alliance* disposera d'un maximum de sept cent vingt-neuf virgule cinquante-neuf (729,59) M\$ pour investir dans les projets issus des appels d'offres A/O 2021 et A/O 2023. Le montant final investi se précisera pendant la phase de développement des projets et sera connu lorsque ceux-ci auront conclu leur financement par dette sans recours auprès des différentes institutions financières. Seuls les montants utilisés seront financés au long terme par le biais d'obligations municipales et amortis sur la durée des contrats d'approvisionnement en électricité. À terme, les montants non utilisés des règlements d'emprunts seront libérés.

Financement bancaire

En mai 2023, Desjardins et l'*Alliance* ont annoncé la mise en place d'une facilité de crédit à court terme pouvant atteindre trois cent cinquante (350) M\$ afin de permettre à l'*Alliance* de déployer le capital requis pour sa participation dans les projets gagnants aux appels d'offres actuels et futurs. Ce financement permet aussi la mise en place des lettres de crédit requises pour garantir les obligations de l'*Alliance* à l'égard des différents contrats avec Hydro-Québec.

Un des avantages significatifs de ce financement temporaire est la rapidité avec laquelle l'*Alliance* peut avoir accès à des liquidités une fois que les différents règlements d'emprunts sont

⁶ Les règlements d'emprunts ont été approuvés par la Direction générale des finances municipales et des programmes en date du 5 mars 2024.

approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Suivant l'annonce des projets gagnants par Hydro-Québec, l'échéancier de réalisation devient critique et l'*Alliance* se doit d'être prête à réagir rapidement à ses différentes obligations.

« Cette structure de financement à caractère unique avec l'Alliance de l'énergie de l'Est aura des retombées économiques importantes dans les régions du Québec et vient confirmer le rôle de Desjardins en tant que catalyseur de la transition énergétique. Notre implication auprès de partenaires locaux afin d'appuyer le développement et la construction de projets d'énergie renouvelable au Québec fait partie de l'ADN de Desjardins. »

– Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

« Ce financement est une excellente nouvelle pour l'Alliance! Il s'agit d'un partenariat naturel entre Desjardins et notre organisation puisque nous partageons des valeurs communes, telles que le développement durable et la redistribution des ressources dans la communauté. À terme, ce financement structurant et novateur nous permettra de contribuer de façon égalitaire avec nos partenaires privés à des projets porteurs pour la communauté. Ceux-ci contribueront à la transition énergétique du Québec, en plus d'optimiser les impacts économique, social et environnemental dans les territoires concernés. »

– Michel Lagacé, président de l'*Alliance de l'énergie de l'Est*



Crédit photo : Joan Sullivan

Portfolio de projets de la Société

L'*Alliance* favorise les partenariats avec les partenaires privés qui détiennent l'expertise en développement, en construction et en opération des parcs éoliens. Au sein de tels partenariats, l'*Alliance* contribue, entre autres, à veiller à la prise en compte des facteurs qui influencent l'acceptabilité sociale de chaque projet de manière à favoriser sa meilleure intégration dans les collectivités locales potentiellement concernées et, donc, son appropriation plus harmonieuse par ces collectivités locales.

Au terme de sa première (1^{re}) année d'existence, l'*Alliance* participe à des projets en partenariat avec différents joueurs importants de l'industrie québécoise de la production d'énergie renouvelable.

Au 31 décembre 2023, les projets suivants étaient exploités ou développés par l'*Alliance* et ses partenaires :

	Parc éolien de la Dune-du-Nord	Parc éolien de Grosse-Île	Parc éolien Canton MacNider
Approvisionnement	A/O 2015-01	Réseau autonome	A/O 2021-02
Stade d'avancement	En exploitation	En développement	En développement
Partenaire(s) privé(s)	Valeco Énergie Québec et Plan A infrastructure ⁷	Valeco Énergie Québec	Algonguin Power and Utilities Corp.
Participation communautaire	50 %	50 %	30 %
Localisation	Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	MRC de La Matapédia
Administratrice et administrateurs délégués au CA du parc éolien	Simon Deschênes Jean-François Thériault	Simon Deschênes Jean-François Thériault	Chantale Lavoie Gérald Beaulieu
Puissance installée	8 MW	16,8 MW	122 MW
Nombre de turbines	2 x 4 MW	4 x 4,2 MW	20 x 6 MW
Durée du CAÉ*	20 ans	30 ans	25 ans
Énergie contractuelle	29 380 MWh (365 j.)	75 200 MWh (365 j.)	380 800 MWh (365 j.)
Début des livraisons	29 décembre 2020	1 ^{er} octobre 2025	1 ^{er} décembre 2026

*CAÉ : Contrat d'approvisionnement en électricité

⁷ En date des présentes, Valeco Énergie Québec a procédé au rachat de la participation de Plan A infrastructure dans le Parc éolien de la Dune-du-Nord.

	Parc éolien de la Forêt Domaniale	Parc éolien de la Madawaska	Parc éolien PPAW**
Approvisionnement	A/O 2021-02	A/O 2021-01	A/O 2021-01
Stade d'avancement	En développement	En développement	En développement
Partenaire(s) privé(s)	EDF Renewelables	EDF Renewelables et Hydro-Québec (Novus)	Invenergy
Participation communautaire	50 %	33,33 %	50 %
Localisation	MRC de Montmagny	MRC de Témiscouata	MRC de Kamouraska MRC de Témiscouata MRC de Rivière-du-Loup
Administrateurs délégués au CA du parc éolien	Michel Lagacé Frédéric Jean Jean-François Thériault	Serge Pelletier Jean-François Thériault	Michel Lagacé Sylvain Roy Serge Pelletier
Puissance installée	180 MW	270 MW	349,8 MW
Nombre de turbines	30 x 6 MW	45 x 6 MW	56 x 6,2 MW
Durée du CAÉ*	30 ans	30 ans	30 ans
Énergie contractuelle	595 085 MWh (365 j.)	832 364 MWh (365 j.)	1 076 215 MWh (365 j.)
Début des livraisons	1 ^{er} décembre 2026	1 ^{er} décembre 2026	1 ^{er} décembre 2026

*CAÉ : Contrat d'approvisionnement en électricité

**PPAW : Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk

Dans son mandat général consenti par les *Régie GÎM* et *Régie BSL*, l'*Alliance* agit à titre de gestionnaire afin de superviser leurs participations dans les parcs éoliens existants suivants :

	Parc éolien Le Plateau 2	Parc éolien Roncevaux	Parc éolien Nicolas-Riou
Approvisionnement	A/O 2009-01	A/O 2013-01	A/O 2013-01
Stade d'avancement	En exploitation	En exploitation	En exploitation
Partenaire(s) privé(s)	Boralex inc.	Boralex inc.	EDF Renouvelables
Participation communautaire	40 %	50 %	50 %
Partenaire(s) communautaire(s) participant(s)	Régie GÎM (40 %)	Régie GÎM (16,67 %) Régie BSL (33,33 %)	Régie GÎM (16,67 %) Régie BSL (33,33 %)
Localisation	MRC Avignon	MRC Avignon	MRC des Basques MRC de Rimouski-Neigette
Administrateurs délégués au CA du parc éolien	Simon Deschênes Jean-François Thériault	Chantale Lavoie Simon Deschênes	Bertin Denis Francis St-Pierre Simon Deschênes
Puissance installée	21,15 MW	74,8 MW	224,25 MW
Nombre de turbines	9 x 2,35 MW	34 x 2,2 MW	65 x 3,45 MW
Durée du CAÉ*	20 ans	25 ans	25 ans
Énergie contractuelle	58 659 MWh (365 j.)	206 720 MWh (365 j.)	677 315 MWh (365 j.)
Début des livraisons	12 décembre 2014	31 décembre 2016	6 janvier 2018

*CAÉ : Contrat d'approvisionnement en électricité

Gouvernance

Conseil d'administration

Le *Conseil* de l'*Alliance de l'énergie de l'Est* compte dix-sept (17) membres. Il est formé de neuf (9) administratrices et administrateurs désignés par la *Régie BSL* parmi les membres de son *Conseil*, de six (6) administratrices et administrateurs désignés par la *Régie GÎM* parmi les membres de son *Conseil*, d'un administrateur désigné par la *MRC de Montmagny* parmi les membres de son *Conseil* et d'un administrateur désigné par la *MRC de L'Islet* parmi les membres de son *Conseil*.

Au 31 décembre 2023, le *Conseil* de l'*Alliance de l'énergie de l'Est* se compose des membres suivants :



Michel Lagacé, président

Membre depuis le 7 février 2023
Membre du *Conseil* de la *Régie BSL*

Maire de la municipalité de Saint-Cyprien
Préfet de la MRC de Rivière-du-Loup



Simon Deschênes, premier vice-président

Membre depuis le 7 février 2023
Membre du *Conseil* de la *Régie GÎM*

Maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts



Bruno Paradis, deuxième vice-président

Membre depuis le 7 février 2023
Membre du *Conseil* de la *Régie BSL*

Maire de la municipalité de Price
Préfet de la MRC de La Mitis



Gérald Beaulieu

Membre depuis le 27 novembre 2023
Membre du *Conseil de la Régie BSL*

Maire de la municipalité de Baie-des-Sables
Préfet de la MRC de La Matanie



Martine Bruneau

Membre depuis le 7 février 2023
Membre du *Conseil de la Régie BSL*

Chef conseillère, Développement économique de la Première Nation Wolastoqiyik
Wahsipekuk



Normand Caron

Membre depuis le 27 novembre 2023
Membre du conseil des maires de la *MRC de L'Islet*

Maire de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli
Préfet de la *MRC de L'Islet*



Roger Chevarie

Membre depuis le 7 février 2023
Membre du *Conseil de la Régie GÎM*

Conseiller municipal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine



Daniel Côté

Membre depuis le 7 février 2023
Membre du *Conseil de la Régie GÎM*

Maire de la ville de Gaspé
Préfet de la MRC de La Côte-de-Gaspé



Bertin Denis

Membre depuis le 7 février 2023
Membre du *Conseil de la Régie BSL*

Préfet de la MRC des Basques



Éric Dubé

Membre depuis le 7 février 2023
Membre du *Conseil de la Régie GÎM*

Maire de la ville de New Richmond
Préfet de la MRC de Bonaventure



Frédéric Jean

Membre depuis le 27 novembre 2023
Membre du conseil des maires de la *MRC de Montmagny*

Maire de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Préfet de la MRC de Montmagny



Mathieu Lapointe

Membre depuis le 7 février 2023
Membre du *Conseil de la Régie GÎM*

Maire de la ville de Carleton-sur-Mer
Préfet de la MRC Avignon



Chantale Lavoie

Membre depuis le 7 février 2023
Membre du *Conseil de la Régie BSL*

Préfète de la MRC de La Matapédia



Serge Pelletier

Membre depuis le 7 février 2023
Membre du *Conseil* de la *Régie BSL*

Préfet de la MRC de Témiscouata



Cathy Poirier

Membre depuis le 7 février 2023
Membre du *Conseil* de la *Régie GÎM*

Maire de la ville de Percé



Sylvain Roy

Membre depuis le 7 février 2023
Membre du *Conseil* de la *Régie BSL*

Maire de la municipalité Saint-Joseph-de-Kamouraska
Préfet de la MRC de Kamouraska



Francis Saint-Pierre

Membre depuis le 7 février 2023
Membre du *Conseil* de la *Régie BSL*

Maire de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Préfet de la MRC de Rimouski-Neigette

L'*Alliance* désire souligner la participation au *Conseil* des administratrices et administrateur n'ayant pas été reconduits dans leur mandat à la préfecture au 27 novembre 2023, mais qui ont siégé la majorité de l'année au sein du *Conseil*, soit :



Anne Caron

Membre du 7 février au 27 novembre 2023
Membre du conseil des maires de la *MRC de L'Islet*

Maire de la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet
Préfète de la *MRC de L'Islet*



Jocelyne Caron

Membre du 7 février au 27 novembre 2023
Membre du conseil des maires de la *MRC de Montmagny*

Maire de la municipalité de Cap-Saint-Ignace
Préfète de la *MRC de Montmagny*



Andrew Turcotte

Membre du 7 février au 27 novembre 2023
Membre du *Conseil* de la *Régie BSL*

Maire de la municipalité de Sainte-Félicité
Préfet de la *MRC de La Matanie*

Dirigeants élus

Tel que prévu au *Règlement n°1* de l'*Alliance*, le *Conseil* a procédé à la nomination des dirigeants de la *Société* lors de la première (1^{re}) séance du *Conseil* tenue le 7 février 2023. Un président, un premier (1^{er}) vice-président et un deuxième (2^e) vice-président sont nommés pour des mandats d'un (1) an renouvelables. Ainsi, sont nommés à titre de dirigeants élus :

- Michel Lagacé, président;
- Simon Deschênes, premier vice-président;
- Bruno Paradis, deuxième vice-président.



Michel Lagacé, président

Michel Lagacé est membre du conseil municipal de Saint-Cyprien depuis 1988 et agit comme maire depuis 1997. Fort impliqué dans son milieu, il est également membre, depuis 1999, de l'exécutif du conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup et c'est en 2002 qu'il a été élu pour son premier (1^{er}) mandat à titre de préfet de la MRC de Rivière-du-Loup, mandat qui se poursuit à ce jour. M. Lagacé a siégé sur le conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent de 1992 à 1997, où il a occupé le poste de vice-président de 1995 à 1997, et il est présentement membre du conseil d'administration de l'AQPER depuis 2019, ainsi que de la Fédération

québécoise des municipalités (FQM) depuis mars 2022. Ayant occupé la présidence du Centre local de développement (CLD) de la région de Rivière-du-Loup de 1999 à 2003, de la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent de 2004 à 2015 et du Parc éolien communautaire Nicolas-Riou de 2015 à mai 2023, il est aujourd'hui président de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER), usine de biométhanisation, depuis 2012, de la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent depuis mai 2019, de la Commission permanente sur l'énergie et les ressources naturelles depuis 2022, du Parc éolien communautaire Viger-Denonville s.e.c. depuis 2013, de la *Régie BSL* depuis 2014 et finalement, il est le président de l'*Alliance de l'énergie de l'Est* depuis sa constitution en février 2023.



Simon Deschênes, premier vice-président

Simon Deschênes a occupé un poste de conseiller municipal à la ville de Sainte-Anne-des-Monts de 2009 à 2016 pour être élu maire en 2016 où il siège encore à ce jour. Il occupe différentes fonctions au sein de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en étant à la fois membre du conseil d'administration du Caucus des municipalités de centralité et de la Commission sur le développement économique, et président du Comité sur la production d'énergie renouvelable. M. Deschênes est présentement membre de la Table du regroupement des MRC de la Gaspésie, du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM) et du conseil d'administration de la Fondation

santé de La Haute-Gaspésie. Il est également président de la *Régie GÎM* depuis 2017 et occupe présentement un poste de premier (1^{er}) vice-président au sein de l'*Alliance de l'énergie de l'Est* depuis sa constitution en février 2023.



Bruno Paradis, deuxième vice-président

Originaire de Sainte-Flavie dans La Mitis, Bruno Paradis est diplômé en Psychosociologie des relations humaines à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Il a débuté sa carrière en œuvrant pour le bien-être communautaire au sein de nombreux conseils d'administration, notamment dans La Mitis au Carrefour Jeunesse-Emploi, à la Maison des familles et à la Commission des leaders. Engagé en politique depuis l'adolescence, il a notamment présidé la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent au sein de la Conférence régionale des élus. Élu maire de

Price et préfet de la MRC de La Mitis en 2017, il remplit toujours ces mandats. M. Paradis préside également la Table régionale des élus du Bas-Saint-Laurent depuis 2023 et la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli depuis 2018, tout en étant deuxième (2^e) vice-président de l'*Alliance de l'énergie de l'Est*. Son parcours témoigne d'un engagement profond pour le développement régional et le bien-être de sa communauté.

Dirigeants non élus



Jean-François Thériault, directeur général et secrétaire

Lors de la rencontre du 7 février 2023 et tel que prévu au *Règlement n° 1* de l'*Alliance*, le *Conseil* a également procédé à la nomination des dirigeants non élus pour agir à titre de secrétaire et de trésorier de la *Société*. Le directeur général, Jean-François Thériault, a ainsi été nommé secrétaire-trésorier.

M. Thériault est administrateur de plusieurs sociétés exploitantes de projets éoliens, dont Parc éolien Le Plateau 2, Parc éolien de la Dune-du-Nord, Parc éolien de Grosse-Île, Parc éolien de la Madawaska et Parc éolien de la Forêt Domaniale. Il a également œuvré de nombreuses années au sein

de sa communauté à titre de trésorier et de président du conseil d'administration du Club de compétition de ski alpin de Pin-Rouge, et de trésorier de la Zone de ski de l'Est-du-Québec.



Hélène Forest, directrice des finances et trésorière

Hélène Forest s'est jointe à l'*Alliance* en octobre 2023 à titre de directrice des finances et s'est vu confier le poste de trésorière de la *Société* lors de la réunion du *Conseil* du 1^{er} novembre 2023. Conséquemment, le directeur général agit à titre de secrétaire depuis cette date.

Avant de rejoindre l'*Alliance*, M^{me} Forest agissait à titre de directrice des services administratifs et de la trésorerie de la ville de Carleton-sur-Mer.

Comités du conseil d'administration

Dans sa capacité de créer différents comités parmi les membres du *Conseil*, ce dernier a pris la décision, lors de la première (1^{re}) séance du 7 février 2023, de constituer un comité exécutif pour exercer tous les pouvoirs nécessaires afin de gérer les affaires internes de l'*Alliance* et de la *Société* ou en surveiller la gestion.

Le comité exécutif ainsi constitué est composé de sept (7) de ses membres dont :

- trois (3) ont été nommés par la *Régie BSL*;
- deux (2) ont été nommés par la *Régie GÎM*;

- un (1) a été nommé par la *MRC de L'Islet*; et
- un (1) a été nommé par la *MRC de Montmagny*.

Il est aussi convenu que la présidence et les deux (2) vice-présidences du *Conseil* sont d'office membres du comité exécutif et que les autres membres du comité exécutif sont nommés par résolution du *Conseil* pour un mandat d'un (1) an renouvelable.

Sont donc nommés au comité exécutif pour l'année 2023 :

- Michel Lagacé, président et représentant (¹/₃) de la *Régie BSL*;
- Simon Deschênes, premier vice-président et représentant (¹/₂) de la *Régie GÎM*;
- Bruno Paradis, deuxième vice-président et représentant (²/₃) de la *Régie BSL*;
- Anne Caron, administratrice et représentante (¹/₁) de la *MRC de L'Islet*;
- Jocelyne Caron, administratrice et représentante (¹/₁) de la *MRC de Montmagny*;
- Daniel Côté, administrateur et représentant (²/₂) de la *Régie GÎM*.
- Chantale Lavoie, administratrice et représentante (³/₃) de la *Régie BSL*;

Conséquemment aux résultats des élections à la préfecture dans les MRC de L'Islet et de Montmagny du 27 novembre 2023, les postes au sein du comité exécutif réservés aux membres représentant ces deux (2) MRC ont été remplacés automatiquement par les nouveaux administrateurs délégués.

Frédéric Jean, préfet de la *MRC de Montmagny* et Normand Caron, préfet de la *MRC de L'Islet*, ont ainsi joint le comité exécutif de l'*Alliance* au même moment où ils ont joint le *Conseil* à titre d'administrateurs.

Rapport du conseil d'administration

Au cours de l'exercice se sont tenues 10 réunions du *Conseil*, soit :

- le 7 février 2023 dans les bureaux de la MRC de La Mitis situés au 1534, boulevard Jacques-Cartier, à Mont-Joli;
- le 6 avril 2023 par vidéoconférence via la plateforme Teams;
- le 1^{er} mai 2023 par vidéoconférence via la plateforme Teams;
- le 19 juin 2023 par vidéoconférence via la plateforme Teams;
- le 28 juin 2023 à la salle du conseil de la MRC de Rivière-du-Loup située au 310, rue Saint-Pierre, à Rivière-du-Loup;
- le 3 août 2023 par vidéoconférence via la plateforme Teams;
- le 6 septembre 2023 par vidéoconférence via la plateforme Teams;
- le 1^{er} novembre 2023 par vidéoconférence via la plateforme Teams;
- le 27 novembre 2023 par vidéoconférence via la plateforme Teams;
- le 20 décembre 2023 par vidéoconférence via la plateforme Teams.

Politiques et règlements

Lors de la réunion du *Conseil* du 27 novembre 2023, l'*Alliance* a adopté une série de politiques internes constituant ultimement le manuel des employées et employés de l'*Alliance* et permettant d'établir un encadrement équitable entre les employées et employés. Ces politiques visent spécifiquement les sujets suivants :

- Politique relative au remboursement des dépenses des employés (n° 1);
- Politique relative au télétravail (n° 2);
- Politique relative à la confidentialité (n° 3);
- Politique relative à l'utilisation des technologies de l'information (n° 4);
- Politique relative à la prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et au traitement des plaintes (n° 5);
- Politique relative aux drogues, à l'alcool et au tabac (n° 6);
- Politique relative à la santé et sécurité au travail (n° 7);
- Politique relative à l'utilisation des médias sociaux (n° 8);
- Politique relative aux mesures disciplinaires (n° 9).

Par la même occasion, l'*Alliance* a adopté les deux (2) règlements suivants :

- *Règlement intérieur* (n° 1) modifié et mis à jour;
- *Règlement sur la gestion contractuelle* (n° 2) qui prévoit les règles applicables aux fins de la passation et de la gestion des contrats à être conclus par la *Société* agissant notamment dans la qualité de commandité de l'*Alliance*.

Ressources humaines

Portrait



Jean-François Thériault, directeur général et secrétaire

Jean-François Thériault possède plus de vingt-cinq (25) ans d'expérience en gestion de projets et en gestion d'entreprises, dont la majeure partie des dix (10) dernières années au sein de l'industrie éolienne. À titre de directeur général de l'*Alliance de l'énergie de l'Est*, M. Thériault représente les communautés de l'Est-du-Québec, membres de l'*Alliance*, qui investissent et participent au développement et à l'exploitation des projets éoliens. Son parcours technique et financier lui permet de rallier les différents intervenants au sein des partenariats d'affaires mis en place pour l'atteinte des objectifs communs dans la réalisation des projets énergétiques. Administrateur de plusieurs sociétés exploitantes de projets éoliens, dont Parc éolien Le Plateau 2, Parc éolien de la Dune-du-Nord, Parc éolien de Grosse-Île, Parc éolien de la Madawaska et Parc éolien de la Forêt Domaniale, il a accompagné l'*Alliance* et ses membres au cours des 4 derniers appels d'offres et de propositions d'Hydro-Québec Distribution, soit A/O 2009, A/O 2013, A/P 2015 et, plus récemment, les appels d'offres A/O 2021 et A/O 2023.



Hélène Forest, directrice des finances et trésorière

Diplômée en administration, M^{me} Forest est titulaire du titre de CPA auditrice et est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA). Elle a fait une bonne partie de sa carrière au sein de la firme comptable Leblanc Bourque Arsenault de Maria et a, par la suite, occupé le poste de directrice des services administratifs et de la trésorerie à la ville de Carleton-sur-Mer. Son parcours l'a amenée à développer une connaissance approfondie des systèmes financiers, tant au sein d'entreprises privées que d'organisations municipales. M^{me} Forest est reconnue comme étant une personne compétente, rigoureuse et dotée d'un esprit de collaboration.



Gabriel Durany, directeur développement

Diplômé en génie électrique de Polytechnique Montréal et détenteur d'un MBA de HEC Montréal, Gabriel Durany est au cœur du développement des énergies renouvelables depuis près de vingt (20) ans. Que ce soit au sein d'entreprises comme Kruger Énergie et RES Canada ou à titre de consultant, il a géré le développement de projets d'électricité renouvelable (éolienne, solaire, hydroélectrique) et de bioénergies aux quatre (4) coins du Canada et des États-Unis. À ce titre, il a acquis de solides expériences et expertises dans les stratégies de développement, la gestion de l'acceptabilité sociale, la prospection de sites, la création et la gestion de portefeuilles d'actifs, la gestion de contrats et le financement de projets.

De 2020 à 2023, M. Durany a occupé le poste de PDG de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER). Par l'élaboration de la *Feuille de route 2030* en collaboration et en concertation avec les membres de l'industrie de la production d'énergie renouvelable, il a participé à faire progresser d'importants travaux liés à la transition énergétique et à la lutte aux changements climatiques. Son parcours l'a amené à travailler dans plusieurs juridictions et dans plusieurs secteurs technologiques, ce qui lui permet de comprendre les besoins des communautés d'accueil des projets d'énergies renouvelables ainsi que leur importance névralgique aux efforts liés à la transition énergétique.



Élyes Ammar, avocat principal

Élyes Ammar est avocat principal à l'*Alliance de l'énergie de l'Est*. Sa pratique s'intéresse au développement de projets, à la gouvernance et aux compétences municipales et autochtones dans le secteur de l'énergie renouvelable. Il soutient les directions avec des avis pragmatiques et exhaustifs, et collabore avec nos partenaires, tant du secteur public que privé, de manière à faire progresser avec succès les projets de l'Est-du-Québec. Depuis janvier 2022, Élyes a contribué à conseiller et représenter l'*Alliance* aux fins de sa restructuration, sa participation aux appels d'offres, son financement, la mise en place des sociétés d'exploitation et diverses autres transactions et opérations commerciales.

Diplômé de l'Université de Montréal (UdeM), Élyes a été admis au Barreau du Québec en 2019. La qualité de son parcours a notamment été reconnue par l'attribution de la Médaille du Lieutenant-gouverneur et des bourses d'excellence Hydro-Québec, Heenan Blaikie et de la Chaire L. R. Wilson.



Lisa Arsenault, adjointe exécutive

Titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en Techniques de bureautique, Lisa Arsenault œuvre depuis maintenant près de vingt-deux (22) ans en soutien administratif, occupant notamment un poste d'adjointe au Secrétariat exécutif de la Commission canadienne des droits de la personne à Ottawa, de 2006 à 2009, où sa candidature a été soumise pour le *Prix individuel pour l'excellence professionnelle*, un poste d'adjointe aux opérations et à l'administration à la Sécurité et sûreté maritimes de Transports Canada à Rimouski, de 2009 à 2016, où elle s'est vue remettre deux *Prix Merci* et un *Prix Estime*, et un poste d'agente de soutien administratif, classe principale, au campus de Carleton-sur-Mer

du Cégep de la Gaspésie et des Îles, de 2017 à 2023, fonction lui ayant permis de revenir aux sources après plus de onze (11) ans d'absence de sa région natale, la Gaspésie. C'est en septembre 2023 qu'elle s'est jointe avec une grande fierté à l'équipe de l'*Alliance de l'énergie de l'Est*, et ce, à titre d'adjointe exécutive.



ALLIANCE
DE L'EST